

ARRETE N° 96/29
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE MARCEAU BALLIOT ET RUE DU MARECHAL JUIN

Le MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Communes, articles L.131-1, L.131-2, L.131-3 et L.131-4
VU le Code de la Route, article 37-1, relatif au stationnement,
VU le Code Pénal et notamment son article R610-5 relatif à la circulation,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT les travaux d'élagage de 36 platanes de chaque côté du C.D. 32, sur ¼ de la chaussée - angle rue Henri Barbusse et rue Marceau Balliot, ainsi que la rue du Maréchal Juin effectués par la Société FORET D'ILE DE FRANCE Etablissements F. de Jonghe B.P. 18 91650 BREUILLET - Tel : 44.58.71.00,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à partir du 22 avril 1996 de 8h30 à 17h pour une durée de 5 jours.

ARRETE

Article 1 : La largeur de la voie de circulation sera réduite de ¼ angle rues Henri barbusse et Marceau Balliot, ainsi que la rue du Maréchal Juin, à partir du 22 avril 1996 suivant l'avancement de chantier.

Article 2 : La piste cyclable sera impraticable dans l'emprise du chantier. Les cyclistes, ainsi que les piétons pourront emprunter le passage prévu à cet effet, renvoyant par panneau l'alternance.

Article 3 : La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h à partir de 50 mètres de part et d'autre de l'emprise du chantier.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route, posés par les soins de l'entreprise, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville et de la Direction Départementale de l'Equipement.

Article 5 : Une signalisation indiquera « Travaux - élagage » et le balisage sera conforme à la législation en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, ainsi qu'à Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 04 avril 1996.

Le Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN